



Communiqué commun des intersyndicales CIF(UNSA.SNB-CGC.CGT.FO.CFTC.CFDT.SUD) et Groupe Caisse des dépôts (CGT.FO.UNSA.CFTC.CGC)

OUI, il faut préserver le Crédit Immobilier de France et garantir la pérennité de ses missions au service de la cohésion sociale et territoriale.

A l'heure où la seule issue, est la disparition pure et simple du Crédit Immobilier de France avec le «gâchis» qu'elle engendrerait sur le plan économique et social, il est apparu indispensable aux Syndicats du groupe CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS et ceux du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE de se rencontrer. Ces deux intersyndicales constatent qu'elles partagent une préoccupation forte quant à l'avenir de la place de l'accession et des missions sociales actuellement assurées par le Groupe CIF. Elles se sont réunies le 25 octobre pour porter une revendication commune permettant, d'une part d'éviter la suppression de 2500 d'emplois et d'autre part, de poursuivre une activité d'intérêt général indispensable, par le biais de prêts réglementés, à une frange importante de ménages modestes.

Une nouvelle structure doit voir le jour !

Dans la perspective d'un recentrage du Groupe CIF sur ses missions d'intérêt général à l'exclusion de toute autre activité concurrentielle (promotion et crédits immobiliers banalisés), elles se sont accordées sur une vision commune du rôle que pourrait jouer le Groupe CDC par l'intermédiaire de sa section des fonds d'Épargne (Livret A, LDD, LEP) dont elle assure la centralisation partielle au service, à titre principal, du financement du logement social. .

La proposition commune forte qu'elles portent auprès de leurs directions respectives, de la représentation nationale et des pouvoirs publics est [l'octroi temporaire d'une garantie accordée par les « Fonds d'Épargne » de la CDC à hauteur de 3 milliards d'euros par an, renouvelable et portant uniquement sur des opérations d'intérêt général](#), facilitant ainsi le refinancement du Groupe CIF sur les marchés dans des conditions raisonnables. Les perspectives de croissance de la collecte de l'épargne réglementée notamment liées à l'engagement des doubléments des plafonds permettront l'octroi de cette garantie sans compromettre le financement de l'objectif de construction de 150 000 logements sociaux par an.

Le refinancement est la principale problématique qui conduit le Crédit Immobilier de France à sa situation actuelle alors que celui-ci a toujours été bénéficiaire jusqu'à sa dégradation par Moodys. En outre, il y a une complémentarité de mission évidente entre le CIF et la Caisse des dépôts sur la question de l'accès au logement des populations aux revenus modestes.

Il est nécessaire que les salariés du CIF reprennent au plus vite leurs missions dans le cadre de l'accession sociale, afin de ne pas aggraver les problèmes du logement social actuel et de ses acteurs dans un cadre d'intérêt général.

Paris, le 30 octobre 2012

Contacts CIF : i.magneron(CGC):0683811202/g.parent(unsas):0607840221/f.petit (sud) :0624490535/s.gantin (fo) : 0608632535/g.fournet(cftc):0617241212/p.terminet (cgt) : 0642204061/f.francini (cfdt) :0683811202.

Contacts groupe CDC :

jp.gasparotto(cgt) :0607941120/l.dessenne(unsas) :0682805704/j.zinsou(fo) :0679399295/c.malat(cgc) :0625198319/r.merabet(cftc) :0145663404.